



2022-310

**Réglementation de police
Voirie et circulation**

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le futur aménagement du port à et les modifications de circulation qui en découlent,

Considérant la demande écrite de Monsieur Le Bras, directeur de La Compagnie des Ports du Morbihan, le 14 octobre 2022

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du lundi 7 novembre 2022 et jusqu'à l'achèvement des travaux (avril 2024), la portion de voie Cours des Quai, entre le giratoire Alain barrière et le Lab'Océan, est fermée à la circulation.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Commandant de la brigade de la gendarmerie de Carnac,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La compagnie des Ports du Morbihan

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 21 octobre 2022

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le :